

No 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Patrick Mützenberg

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Soledad Guardia Sevilla, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Safiatou Simpore Diaz, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Jean-Pierre Isabella, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Stéphane Riem, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Julide Turgut Bandelier ainsi que MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Le Président annonce que, conformément au préavis de la commission EDP de jeudi dernier, la motion 047 figurant au point 10 ne sera pas traitée lors de la présente séance mais lors du Conseil municipal de la séance du mois de février. Le but est de laisser plus de temps aux différents groupes afin de revenir et discuter sur les suites de la commission susmentionnée.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Résolution administrative **RA 003-2025 P** : Adoption du Plan directeur communal (PDCom) (incluant le Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP), le Plan climat communal, le Plan directeur des énergies (PDEn) et le Guide communal de la zone 5), Carouge horizon 2040
5. Délibération administrative **DA 183-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la réalisation du remembrement foncier du périmètre de Battelle, y compris servitudes et à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 4'012'700.— TTC (dont CHF 22'982.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné aux opérations

foncières nécessaires à la mise en œuvre du PLQ Battelle-Tambourine, ainsi qu'à la réalisation d'aménagements transitoires sur les emprises cédées à la Commune

6. Délibération administrative **DA 188-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études et de réalisation de CHF 3'614'000.— TTC (dont CHF 172'000.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au réaménagement de l'avenue Cardinal-Mermillod, entre le giratoire de la Filature et la place de l'Octroi, et la mise en conformité des réseaux d'assainissement selon le PGEE

Propositions des membres du Conseil municipal

7. Délibération municipale **DM 007-2025 P** : Proposition du Conseil municipal relative à la modification de son Règlement du Conseil municipal LC 08 111 en un ajout d'un article 4bis
8. Motion **MO 041-2024 R** : « Végétalisation cours des écoles »
9. Motion **MO 043-2024 R** : « Fête du sport et de la santé »
10. Motion **MO 047-2024 R** : « Pour des parcs à chiens à Carouge »
11. Postulats
12. Résolution municipale **RM 010-2025 P** : « Hébergements d'urgence dans le PAV »
13. Pétitions
14. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé par 25 oui, 0 non et 2 abstentions avec remerciements à son auteur.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Bon vœux

Tout d'abord, Mme Lammar adresse ses meilleurs vœux pour une année 2025 remplie de joie, de santé, de bonheur, de respect, de fructueux échanges, de sérénité et de solidarité.

Guichet de prestation

Mme Lammar a le plaisir d'informer que le nouveau guichet de prestations en ligne de la Ville de Carouge sera disponible le 30 janvier 2025.

Dès cette date, la population aura la possibilité de retrouver toutes les démarches communales en ligne sur une seule et unique plateforme. L'accès aux prestations s'en retrouvera grandement facilité, les démarches étant réunies par catégories et formant un catalogue de prestations, à découvrir et voué à évoluer avec le temps.

En plus des formulaires en ligne, l'utilisateur y trouvera aussi des informations précieuses concernant des démarches délivrées par Carouge et d'autres entités cantonales et sera redirigé vers les autorités compétentes le cas échéant. Le souhait de l'administration est d'accompagner les usagers dans leurs démarches mais aussi, elle l'espère, de soulager la charge de travail des réceptions.

Parmi les nouveautés apportées par cette nouvelle plateforme, Mme Lammar cite :

- L'authentification des usagers via leur compte e-démarches cantonal mais aussi des entreprises et des associations via un compte e-démarches pour personne morale ;
- L'interface avec Infopop permettant d'identifier automatiquement les personnes résidant à Carouge et donc de leur offrir des prestations supplémentaires ;
- La gestion et le suivi des demandes via le *backoffice* de la plateforme, uniformisant les pratiques de tous les services ;
- Le stockage des données sur les serveurs sécurisés du SIACG.

Dès le début du projet, la Ville de Carouge a exprimé le souhait de ne pas contribuer davantage à la fracture numérique et donc de garantir que toutes les démarches soient réalisables en ligne et aux guichets. De cette volonté est née une fonctionnalité extrêmement novatrice, véritable clé de voûte de la solution.

En effet, les réceptions peuvent créer des comptes spécifiques dit « cyber-exclus » pour les personnes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas utiliser l'informatique, et ainsi remplir les démarches comme si elles avaient été réalisées par la personne en toute autonomie. En plus de permettre l'accompagnement de ces personnes, cette fonctionnalité offre l'énorme avantage de ne pas dupliquer les processus de gestion qui sont rigoureusement identiques que la demande se fasse en ligne ou aux guichets.

C'est ainsi que l'administration se réjouit de mettre à disposition ce nouveau guichet de prestations en ligne à la fin du mois de janvier en espérant qu'elle sera bien accueillie par la population et qu'elle permettra à l'administration de répondre aux besoins actuels et futurs.

Pour conclure, Mme Lammar remercie chaleureusement les nombreuses personnes ayant contribué au projet car il ne fait aucun doute que ce guichet de prestations ne serait pas ce qu'il est sans ces précieuses collaborations.

Expo musée

Dès ce samedi jusqu'au 27 avril prochain, le Musée de Carouge propose l'exposition "Photos de classe : pose ou grimace ?". L'occasion de parcourir le passé scolaire de Carouge et ses souvenirs, et de se plonger dans ces photographies riches en détails et en histoire.

La photographie de classe est en effet un véritable rituel social. Elle est l'une des rares images imprimées que les enfants d'aujourd'hui ont encore l'occasion de contempler. Parmi les objets scolaires, elle figure depuis des générations comme un élément soigneusement conservé dans les archives personnelles.

Aux côtés des premiers travaux d'écriture ou des activités créatrices, la photo de classe devient un précieux témoignage du parcours scolaire. Signée au dos par les camarades, elle est un souvenir cher à certaines et certains, bien que parfois détestée par d'autres. Son évolution à Carouge, du début du XX^e siècle à la fin de celui-ci, reflète des transformations notables : les élèves passant de poses figées à des attitudes plus décontractées, marquées par l'humour et les grimaces.

Cette exposition est une invitation à parcourir le passé scolaire de Carouge et ses souvenirs, et à se plonger dans ces photographies riches en détails et en histoire et peut-être à se reconnaître ou reconnaître un membre de sa famille !

Communications de M. Fraomene :

Déploiement de la Police municipale durant la période des Fêtes de fin d'année

Du lundi 2 décembre 2024 au samedi 4 janvier 2025, la Police municipale de la Ville de Carouge, en complément de ses autres missions menées sur l'ensemble du territoire municipal et par le biais de patrouilles pédestres, a marqué un effort particulier de visibilité dans les zones attirant une forte densité de public en cette période de fin d'année. Les objectifs de ce dispositif étaient notamment de renforcer la sécurité de proximité au profit de la population carougeoise, ainsi que d'assurer une présence accrue, visible et dissuasive dans le centre de Carouge, à proximité des commerces et aux abords des centres commerciaux, avec en point de mire la lutte contre les incivilités et la prévention des actes délictuels. Dans le cadre de ce déploiement sécuritaire, la Police municipale a effectué 172 heures de patrouilles pédestres, ce qui représente un engagement conséquent de ses ressources. Il sied de préciser que ce type d'action est en adéquation avec la volonté politique d'augmenter la visibilité de la Police municipale, tout en développant les patrouilles de mobilité douce, dans le but de renforcer le bien-être et la sécurité des résidentes et résidents de la commune.

Action de la Police municipale concernant les cycles en état d'épave

En ce début d'année 2025, la Police municipale de la Ville de Carouge a procédé à l'évacuation d'une cinquantaine de cycles en état d'épave abandonnés sur l'espace

public. Sous son autorité, cette action a été menée en étroite collaboration/coordination avec le SVEM et les épaves de cycle ont été acheminées à la fourrière vélo de Genève.

Par épave, il faut entendre un cycle dont l'état rend sa vente impossible, qui est partiellement démonté ou dont le numéro de châssis est altéré/détruit, au sens de l'article 11 du Règlement sur le service cantonal de la fourrière des véhicules (RSCFV) H 1 05.12. Il peut notamment s'agir des défauts suivants : état général très dégradé ; défaut de pièces ; câbles de frein rouillés ou coupés /bloqués ; chaîne très rigide entre les maillons ; roue voilée.

En fonction des doléances de la population ou sur initiative pour répondre au besoin, la Police municipale planifie ces enlèvements de cycles en état d'épave de manière ponctuelle durant l'année. Avant de procéder à leur évacuation à destination de la fourrière vélo de Genève, il sied de préciser que la Police municipale s'assure préalablement que ces cycles en état d'épave sont bien abandonnés et qu'il n'y a aucune activité permettant de déterminer leur utilisation.

Octroi de places d'urgence en structure petite enfance

Le secteur de l'Enfance a initié une réflexion relative à la possibilité de proposer des places d'accueil pour les situations d'urgence, au sein de ses structures.

Les dossiers urgents sont prioritaires et une place est attribuée selon les disponibilités, mais il est souvent difficile de répondre rapidement. L'administration explore des moyens d'améliorer la gestion des urgences, en commençant par évaluer les besoins et redéfinir les critères d'urgence. Une réflexion globale accompagnera les futurs projets d'infrastructures, et un retour sera fait au Conseil Municipal.

Etoile Carouge et Association la Ruche au service de la communauté

Pendant les vacances scolaires de février, l'équipe junior FE12 (2013) d'Etoile-Carouge FC envisage de participer à un camp d'entraînement de football en Catalogne. Dans ce cadre, une association liée au club de football finance le séjour à l'étranger en échange d'un acte citoyen. L'équipe, mise en lien avec l'Association La Ruche par le secteur jeunesse, a participé au nettoyage du quartier de la Tambourine le 11 janvier 2025, avec le matériel nécessaire fourni par le SVEM. M. Fraomene félicite ces jeunes engagés pour la qualité de vie dans leur commune.

Journée « photo CV » et l'édition 2025 du recrutement Direct

Le Recrutement Direct spécial Carouge, reliant les jeunes en recherche d'apprentissage avec des entreprises, se tiendra le mercredi 12 février dès 14h à la salle des fêtes, grâce à une collaboration entre l'OFPC et le secteur jeunesse, aînés et action citoyenne. Dans le cadre de sa préparation, Projets Emploi Jeunes propose des permanences et a organisé, le 18 janvier 2025, une journée dédiée à des photos professionnelles pour les CV des jeunes carougeoises et carougeois.

Rencontres citoyennes pour les jeunes de 18 à 25 ans

L'Association Et Pourquoi pas ? organise les prochaines rencontres citoyennes les 28 et 29 janvier prochain, de 18h30 à 19h30 à la salle du Rondeau. Cette nouvelle rencontre pour les jeunes de 18-25 ans, gratuite et sans inscription, portera sur l'objet fédéral « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires ».

Communications de Mme Molinari :

Corbeaux freux

Comme déjà évoqué par le passé, la présence depuis quelques temps de nombreux corbeaux freux engendre, pour les personnes qui habitent à proximité notamment, des nuisances sonores importantes. Une intervention visant à diminuer leur présence et leur impact aura lieu avant leur période de couvaison. Ainsi, un projet pilote sera mené d'entente avec le service du garde faune cantonal. Il consistera, dans un premier temps, à retirer une partie des nids de corbeaux freux de l'année précédente. Plus précisément, 50 % des nids situés à proximité des fenêtres seront supprimés ces prochains jours.

Par la suite, un spécialiste mandaté procédera à une opération d'effarouchement une fois les oiseaux de retour. Cette intervention est prévue pour le mois de février et concernera les deux emplacements suivants :

- Le Mail des Promenades, principalement du côté de la rue de la Faïencerie dans les platanes ;
- Le parc Noie-tes-Puces, au niveau des érables situés devant l'immeuble Clos-de-la-Fonderie 17.

Il convient de rappeler que le corbeau freux est protégé par des dispositions légales strictes, tant au niveau fédéral que cantonal, notamment pendant la période de couvaison et d'occupation des nids. De ce fait, les interventions doivent avoir lieu en dehors de ces périodes de protection et doivent être soigneusement planifiées juste avant la période de ponte, faute de quoi, les nids seraient rapidement reconstruits.

Il faut cependant noter que malgré ces nouvelles démarches, les expériences menées dans d'autres communes du canton de Genève et en Suisse n'ont pas permis d'apporter une solution complète au problème, mais ont parfois permis d'en atténuer les effets.

Bons pour des protections menstruelles lavables

Dans le cadre du programme Carouge Zéro Déchet, la Ville de Carouge offre des bons de CHF 30.- pour l'achat de protections menstruelles réutilisables qui :

- Réduisent l'exposition à des substances indésirables contenues dans certaines protections jetables ;
- Permettent de maîtriser son budget ;
- Évitent 3 kg de déchets par an et par personne.

Ces bons sont disponibles à la Mairie et sont à faire valoir dans 4 pharmacies partenaires (Pharmacieplus des Fontaines, Pharmacie du Marché, Pharmacie St-Victor, Pharmacieplus du Rondeau). Cette offre est valable jusqu'à la fin de l'année et dans la limite des stocks disponibles (200 ex.).

Pour mémoire, comme Mme Molinari l'avait annoncé au CM du 23 mai 2024, des bons similaires, mais à hauteur de CHF 40.-, ont été distribués.

S'outiller pour une consommation responsable

Mme Molinari a le plaisir d'informer le retour des ateliers textiles CaféFil et les Apéro nutri' carougeois en 2025. Des dates sont prévues tout au long de l'année pour obtenir des conseils pour l'upcycling et la réparation de vêtements (CaféFil) et pour cuisiner savoureux, sain et durable (Apéros nutri') !

Plus d'informations disponibles sur www.carouge.ch/offres-consommation-responsable

Opération éco21 auprès des restaurateurs

Dans la continuité des actions menées au printemps dernier auprès des restaurateurs sur la réduction des déchets, la Ville de Carouge s'associe à SIG-éco21 pour leur proposer une visite gratuite afin de réaliser un diagnostic énergétique de leur établissement.

Dans le cadre de cette action qui débutera d'ici mi-février, les professionnels recevront des conseils personnalisés de la part d'expert.es en énergie et pourront bénéficier de primes aux économies d'énergie lors de la mise en œuvre des actions identifiées.

A l'échelle du canton, plus de 4000 entreprises ont bénéficié d'une visite depuis 2019 et ont économisé jusqu'à 10% sur leurs factures.

Travaux forestiers en bordure de l'Arve

Dans le cadre de ses missions régaliennes, l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) nous informe qu'il procédera à des travaux forestiers sur domaine cantonal sur les berges de l'Arve, au cours de la semaine du 27 au 30 janvier 2025.

Ces interventions visent des arbres malades (champignon lignivore) secs, qui ont subi des épisodes les affaiblissants fortement ces dernières années et ont aussi souffert des crues plus fréquentes.

L'OCAN assure que toutes les mesures nécessaires seront mises en œuvre pour préserver l'environnement et limiter autant que possible les nuisances occasionnées.

Visite chantier de la rue du Collège

Mme Molinari a le plaisir d'inviter les membres du Conseil municipal à une visite du chantier du CAD (chauffage à distance) de la rue du Collège le lundi 27 janvier à 17h.

Cette visite, d'une durée approximative de 45 minutes, sera l'occasion :

- De rappeler le contexte du projet ;
- De présenter les travaux réalisés et ceux restant à effectuer ;
- Répondre à vos éventuelles questions.

Le rendez-vous est prévu à l'angle de la rue du Collège et de la rue Jacques Dalphin. Aucun équipement de sécurité n'est nécessaire, car les participants ne rentreront pas dans le chantier. Un « save the date » est disponible sur CMnet pour faciliter la planification. L'administration espère compter de nombreux participants lors de cet événement.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. RA 003-2025 P : ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) (INCLUANT LE PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIÉTONS (PDCP), LE PLAN CLIMAT COMMUNAL, LE PLAN DIRECTEUR DES ÉNERGIES (PDEN) ET LE GUIDE COMMUNAL DE LA ZONE 5), CAROUGE HORIZON 2040

Mme Molinari introduit cet objet.

La résolution administrative sur laquelle le Conseil municipal se penche aujourd'hui est l'aboutissement d'un travail de longue haleine, qui a débuté en 2020 pour mettre à jour le Plan directeur communal, comme demandé dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et sa loi d'application genevoise (LaLAT). Le Conseil administratif a donc le plaisir de présenter la résolution pour l'adoption du Plan directeur communal (PDCom) « Carouge horizon 2040 », incluant le Plan directeur des chemins pour piétons (PDGP), le plan climat communal ainsi que le Plan directeur communal des énergies (PDComE).

La vision posée par le PDCom, dès la définition de son cahier des charges, est basée sur 3 éléments : au centre la santé des habitantes et habitants comme objectif de toute démarche ou projet, la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique comme cadre d'action et la solidarité comme principe éthique d'action qui s'applique tant entre les générations présentes et futures, qu'entre les quartiers et différentes catégories de populations (comme l'âge ou le niveau socio-économique).

Le document se développe en quatre stratégies combinant chacune plusieurs thématiques : Carouge Paysage (thématiques du patrimoine bâti et naturel, de la biodiversité et de l'identité), Carouge Santé (thématiques des espaces publics, de la réduction de nuisances et de participation citoyenne), Carouge proximité (thématiques de la programmation urbaine, des équipements publics et des mobilités), et Carouge Sobriété qui traite de la gestion de l'ensemble des ressources nécessaires à la vie. Ces stratégies sont complétées par la stratégie communale d'évolution de la zone 5, sur laquelle Mme Molinari reviendra plus tard. Ces stratégies sont ancrées dans un programme de mise en œuvre à la fois thématique (fiches-action thématiques) et spatial (cartes et tableaux des mesures spatialisées par secteurs).

Après cette introduction sur le document lui-même, Mme Molinari revient un instant sur le cadre légal et le contexte de révision du PDCom. Celui-ci est un instrument important de planification du territoire et de dialogue Etat-commune visant à définir principes, visions et orientation stratégique de l'aménagement du territoire à moyen et long terme.

Comme le dispose la loi d'application de la LAT, chaque commune de plus de 1000 habitant.e.s est tenue de mettre à jour son PDCom tous les 10 à 15 ans. Une mise à jour obligatoire pour Carouge, dont le PDCom aujourd'hui en force date de 2009.

Une mise à jour non seulement légalement obligatoire, mais aussi nécessaire et souhaitée. En effet, le PDCom, qui est un instrument non opposable aux tiers, s'inscrit dans le cadre de nombreuses planifications supérieures (fédérales, cantonales), qui ont évolué de manière significative depuis 2009. L'horizon à 2040 du PDCom de Carouge est dans cette optique intéressant car il représente un pont temporel entre les planifications cantonales à moyen termes comme le Plan directeur cantonal actuellement en force (PDCn horizon 2030) et celles à long terme comme la vision territoriale transfrontalière (VTT), qui elle se projette à 2050.

De plus, la vision du PDCom de Carouge a été développée sur la base de données récemment publiées telles que l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), mis à jour pour Carouge en 2021 ou encore le recensement architectural cantonal (RAC), mis à jour en 2022, dont ne disposait pas le dernier Plan directeur cantonal. Le PDCom de Carouge, comme d'autres PDCom récemment développés dans le canton, intègre donc des données importantes plus récentes, qui ne figurent pas (encore) au PDCn en force.

Par ailleurs, depuis 2009 (année de validation du dernier PDCom), de nouvelles thématiques en forte relation avec l'aménagement du territoire ont pris du ressort, comme l'énergie, la mobilité, l'accessibilité universelle, l'adaptation aux dérèglement climatique, etc.

En 2024, la Canton a lancé la révision de son PDCn en force qui prendra en compte les PDCom déjà adoptés. L'adoption du PDCom Carouge horizon 2040 donnerait donc à Carouge un outil stratégique pour nourrir et influencer la prochaine génération de planification cantonale.

Ce point est particulièrement saillant lorsqu'il est question de la stratégie communale d'évolution de la zone 5, qui est un des enjeux centraux du PDCom. Le PDCn aujourd'hui en force prévoit dans les fiches A03 des modifications de zone (MZ) afin de densifier certaines poches de la zone 5 (zone villa). L'ensemble des communes genevoises qui ont sur leur territoire des périmètres identifiés dans la fiche A03 sont tenues, dans le cadre de la révision de leur PDCom, de présenter une stratégie d'évolution de leur zone 5. Pour ce qui est de Carouge, ces périmètres se trouvent exclusivement sur le plateau de Pinchat. La stratégie proposée par la commune représente une vision nuancée de l'évolution de ce territoire, centrée sur la préservation des qualités patrimoniales, paysagères et naturelles du secteur, tout en permettant des développements mesurés et exemplaires.

Cette stratégie est le résultat d'un important travail avec la commission urbanisme-mobilité-aménagement qui y a dédié 8 des 22 doubles commissions effectuées au sujet du PDCom. Mme Molinari voudrait saisir l'opportunité de cette introduction pour remercier les membres de la commission et son Président M. Prod'hom pour le travail abattu, ainsi que tous les services et mandataires impliqués dans ce travail, sous la houlette du service de l'Urbanisme.

Pour revenir à l'importance de cette révision, au niveau communal aussi, le PDCom s'inscrit dans un ensemble de politiques publiques (culturelles, sociales, sportives, économiques etc.) qui ont substantiellement évolué en plus de 15 ans. Le PDCom reprend et reflète ces politiques communales en les ancrant dans l'aménagement du territoire et en y apportant un cadre temporel à l'horizon 2040.

Le document qui est soumis ce soir est le résultat de plusieurs années de travail à différents niveaux, que ce soit technique, politique ou avec les citoyens et citoyennes, entreprises et associations carougeoises. Un petit historique de ce développement permettra à chacun et chacune de se rendre compte de la masse de travail et d'efforts investis dans le document présenté.

Les propositions d'orientation contenues dans le document ont été développées suite la mise en place, en 2020, d'un cahier des charges, enrichi de retours d'associations carougeoises puis discuté lors de 2 doubles commissions UMA et préavisées par le Canton. La base solide du cahier des charges a permis, en collaboration avec les bureaux Urbaplan, 6-t et CSD, de débiter les travaux du PDCom. Ces travaux, coordonnés avec les services communaux et offices cantonaux concernés ont fait l'objet de 4 doubles commissions UMA en 2022.

Au cours de ces travaux plusieurs éléments ont fait l'objet d'échanges spécifiques et d'ajustement, par exemple en relation au règlement zone 5, à l'évolution du tram, ou encore en relation à l'accessibilité universelle, et aux réflexions sur des zones à trafic limité.

En 2022, les premières orientations consolidées du PDCom ont été présentées à la population, aux entreprises et associations carougeoise lors de séances d'information et de concertation dont les résultats ont permis de conforter les axes stratégiques développés. Cette base a ensuite été consolidée entre 2022 et 2023, où les 8 commissions UMA susmentionnées ont eu pour sujet la stratégie communale d'évolution de la zone 5. Les stratégies et le programme de mise en œuvre du PDCom ont fait l'objet de 5 commissions UMA supplémentaires.

Ceci a abouti fin 2023 à la transmission de l'avant-projet de PDCom au Canton pour enquête technique et à la présentation du document à la Commission d'urbanisme (CU) et à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Les retours, en mai 2024 des deux commissions ont été globalement positifs sur le PDCom et la stratégie communale d'évolution de la zone 5. Les demandes des offices cantonaux ont été analysées et en partie intégrés pendant le printemps et l'été 2024, où une double commission UMA y est dédiée. Le projet porté par le Conseil administratif concernant la stratégie communale d'évolution de la zone 5 est le fruit d'un travail technique et politique fin, qui présente un équilibre juste entre conservation des valeurs naturelles, bâties et paysagères du plateau de Pinchat et la possibilité ponctuelle de développements mesurés et exemplaires.

Enfin, la consultation publique qui a eu lieu en septembre 2024 a encouragé les retours citoyens à travers trois soirées d'information et de discussion menées à guichet fermé avec un total d'environ 250 participants et participantes et un accueil en grande partie favorable du public. Une exposition accessible en tout temps a été disposée sur le Mail des Promenades, pendant un mois, expliquant de manière didactique le contenu du PDCom. Les trois Conseillers administratifs ont présenté les enjeux centraux du PDCom dans cinq capsules vidéo qui comptent plus de 1250 vues sur la chaîne YouTube de la Commune. Au total, la Commune a reçu près de 50 retours écrits dont le contenu a été mis à disposition des commissionnaires de la commission UMA en octobre 2024. Chaque retour a reçu une attention soutenue et une réponse personnalisée.

Il est à noter que les retours d'associations d'habitantes et habitants de Carouge Sud étaient alignés avec la stratégie communale d'évolution de la zone 5 ou proposaient d'aller plus loin en termes de mesure de protection (à l'exception du retour d'un propriétaire). Le document du PDCom a été adapté pour inclure les propositions enrichissantes et cette partie du processus a été le sujet des 2 dernières commissions UMA et validé par le Conseil administratif.

Le document finalisé a ensuite été transmis fin octobre à l'office de l'urbanisme pour contrôle de conformité avant la signature par M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge de l'urbanisme, du courrier officiel validant la conformité du PDCom Carouge horizon 2040. Le courrier, pièce jointe de la résolution administrative, déclare le PDCom conforme à la planification supérieure et apte à être adopté par le Conseil municipal. Comme discuté en commission, celui-ci contient néanmoins la même réserve concernant la stratégie zone 5 qui a été adressée à l'ensemble des communes genevoises présentant des poches de zone 5 sur leur territoire, identifiées par la fiche A03 du Plan directeur cantonal en cours de révision. D'autre part, quelques réserves de principe rappellent procédures en vigueur en termes de planification de la mobilité et hiérarchie du réseau, dont la Commune est bien sûr consciente.

Il s'agit donc d'une vision pour la Ville de Carouge à l'horizon 2040, fortement concertée avec la commission UMA, la population carougeoise, les services techniques communaux et offices cantonaux compétents et portée par le Conseil administratif *in corpore*, sur laquelle le Conseil municipal est amené à se prononcer ce soir.

L'adoption du PDCom Carouge horizon 2040 permettrait à la Commune de disposer d'un instrument important pour préserver et renforcer les qualités qui font de Carouge une commune où il fait bon vivre.

La prise en considération est acceptée par 15 oui, 13 non et 1 abstention.

Au vu du nombre de séances de commission ayant traité du PDCom, le bureau propose une discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi annonce que le Parti Socialiste votera favorablement la résolution. Cependant, le Parti Socialiste formule plusieurs regrets. Tout d'abord, il est constaté que le PDCom relève des compétences cantonales, fédérales et communales, mais le rôle de la Commune n'est pas suffisamment mis en avant sur certains points. Le PDCom reste un indicatif. La crise climatique est souvent évoquée, mais l'approche pour gérer cette problématique n'est pas complète sur le long terme. Sur une note positive, la Commune devrait connaître une forte croissance démographique, avec le quartier du PAV notamment et une population qui dépassera les 30'000 habitants. Le centre de Carouge connaîtra une densification partielle et le quartier de Pinchat restera un poumon de verdure, ce qui est à saluer. Cela permet à la Commune de maintenir une forme d'équilibre entre ces trois aspects.

Concernant la voirie et la structure urbaine, M. Baertschi observe qu'une proposition pour les rues Cardinal Mermillod ou Joseph Girard de réduire la vitesse à 30 km/h a été avancée, mais les régulations cantonales empêchent ce type de réalisation. Le Parti Socialiste aurait souhaité que les raisons de ces conflits soient mieux mises en évidence dans les documents finaux (bien qu'elles aient été expliquées en commission). Il en va de même pour le tram et son développement du côté des Acacias, qui ne ressortent pas des documents.

En ce qui concerne le foncier et le contrôle du sol, la Commune possède très peu de terrains sur le PAV, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur du développement qui surviendra les prochaines années. Le Parti Socialiste aurait ainsi souhaité que cet aspect soit davantage mis en évidence. De surcroît, les poches de précarité ressortent peu du PDCom, ce que le Parti Socialiste regrette. Cependant, conscient qu'il s'agit d'un compromis et d'un travail de longue haleine, M. Baertschi annonce que le Parti Socialiste votera tout de même en faveur de cette délibération.

M. Meyer précise que la position du Parti Socialiste se divise en deux voix. En ce qui les concerne, M. Meyer et ses collègues remercient le service de l'urbanisme et la magistrature pour le travail accompli. Les plans présentent un avis détaillé et raisonné sur les objectifs de développement et les politiques futures de la ville de Carouge. Ils incluent un grand fichier de projets et de mesures concrètes pour la mise en œuvre du plan. M. Meyer et ses collègues apprécient particulièrement d'avoir pu participer de manière intensive à la préparation du plan, ainsi que le fait que les résidents et les associations de Carouge aient eu la possibilité de s'impliquer. Concernant le plan d'investissement 2024-2025, qui correspond au fichier de projets du plan, le volume financier de ces projets dépasse la capacité d'endettement prévisible de la ville de Carouge. Toutefois, il faut nuancer cette observation. Jusqu'en 2022, des projets en cours et en préparation occupent la quasi-totalité des dépenses d'investissement, mais leur incidence sur la dette est inférieure à 40 % des montants annuels figurant dans le plan. Leur période d'exécution sera par conséquent bien plus longue. M. Meyer et ses collègues estiment que les représentants du PLR, qui pensaient que la ville de Carouge entrerait en crise de dette aiguë en 2017, se sont trompés.

Pour les projets qui s'exécuteront après 2032, il sera nécessaire de faire un choix restrictif. Le Conseil administratif et le Conseil municipal devront recentrer le plan en 2029 ou 2030. Cela amène à contredire la position prise par le PLR et le Centre lors du débat budgétaire concernant l'augmentation du personnel du service de l'urbanisme. Le nombre de personnel nécessaire doit dépendre du volume et du nombre de projets à exécuter, et non d'une comparaison de ratios de personnel avec d'autres communes.

Le Président recentre la discussion en invitant M. Meyer à rester sur le sujet du PDCom.

M. Meyer confirme qu'il parle bien du PDCom et d'une copie du fichier du projet du PDCom. Il ajoute que la position du Parti Socialiste diffère également de celle du PLR concernant le développement de la zone 5 à Carouge Sud. A Pinchat, des normes de construction pour les « miniquartiers », à travers une image directrice, sont essentielles. Le dialogue et la négociation permettent à chaque propriétaire de participer au développement harmonieux du quartier. Il s'agit là d'une qualification du droit de propriété individuelle qui tient compte des intérêts des habitants du quartier et de la collectivité.

M. Barbuzzi indique qu'il ne s'agissait à l'origine pas d'une résolution administrative. Il s'interroge donc sur ce revirement de dernière minute. Lors des séances, les différents intervenants ont été invités de manière orientée, sans neutralité dans les débats, et les demandes du groupe Le Centre n'ont pas été prises en compte. Le groupe déplore que toute la population n'ait pas pu participer au PDCom ni être consultée. Selon M. Barbuzzi, un tel plan ne devrait pas être adopté avec seulement 53% de soutien. Il rappelle qu'il s'agit de l'avenir de la Commune et insiste sur le fait qu'une fois ce plan validé, il sera difficile de revenir sur certains points. En effet, modifier un PDCom prend du temps (à ce propos, M. Barbuzzi évoque que les discussions ont commencé en 2022). Il exprime sa déception face à l'absence de véritable dialogue, mentionnant qu'une séance a même dû être annulée. Il déplore que certains propos aient été interprétés de manière erronée, ce qui, selon M. Barbuzzi, a induit des idées fausses (notamment ce qui était contraignant ou non). Le PDCom est à présent en force aujourd'hui. Contraindre le Conseil municipal de se prononcer sur un PDCom est insatisfaisant. M. Barbuzzi critique le processus mis en place et le fait que la population était en accord de cibler des zones de Carouge alors que cela est faux. Le Conseil administratif essaie de convaincre le Conseil municipal sur un point qui n'a pas du tout obtenu l'adhésion de la population. M. Barbuzzi conclut que, même après le vote, le débat pourrait ne pas s'arrêter là, car ces questions sont cruciales pour la Commune et il est regrettable de passer en force avec ce projet.

Mme Lammar précise que ce n'est pas la première fois qu'une résolution administrative est utilisée, et qu'il s'agit de l'outil juridique adapté à ce type de proposition (elle se réfère aux autres résolutions administratives votées par le Conseil municipal pour le PDCom). S'agissant de la participation de la population, chacun est libre d'y prendre part ou non, conformément au principe de la consultation publique. Mme Lammar reconnaît le droit de chacun d'exprimer une opinion, mais insiste sur le fait qu'une large consultation publique a été organisée avec plusieurs séances d'information et la possibilité pour tout un chacun d'émettre des remarques sur le PDCom. Mme Lammar est donc surprise par les propos de M. Barbuzzi et se doit de s'inscrire en faux.

Mme Molinari explique que la résolution administrative est un outil explicitement requis pour tous les PDCom du canton et qu'une comparaison avec d'autres communes a été effectuée pour le confirmer. Mme Molinari insiste sur le fait que peu de communes ont autant ouvert les discussions, évoquant les présentations publiques par quartier et par milieux économiques. Les personnes qui souhaitaient s'exprimer, que ce soit lors de la fin de la précédente législature ou après, ont eu l'opportunité de le faire.

Mme Molinari rappelle que plus de 150 personnes se sont déplacées dans le cadre de séances prévues dans trois quartiers différents, que des retours écrits ont été reçus, et qu'une exposition publique avec des supports pédagogiques a été organisée sur le boulevard des Promenades. Bien que Mme Molinari entende que cela ne corresponde pas à la vision de M. Barbuzzi sur l'aménagement à venir, elle refuse de laisser dire que le processus n'a pas été démocratique et ouvert. À noter à ce propos que la concertation est l'un des axes forts du PDCom de la Commune. Mme Molinari souligne que les questions foncières sont des questions centrales pour la Commune et sont, pour rappel, abordées dans une fiche spécifique du PDCom. Sur le plan social, la solidarité intergénérationnelle et entre quartiers a été analysée en profondeur et a orienté les réflexions sur le développement territorial. Mme Molinari conclut en affirmant que le PDCom met en exergue une vision qui souligne l'importance des quartiers mixtes et des besoins des différentes populations.

M. Barbuzzi regrette que ses propos ne soient pas correctement entendus. Les interventions de ses préopinantes confirment qu'elles n'entendent pas les propos qu'il a tenus, comme cela est le cas dans les commissions. M. Barbuzzi précise qu'il n'a jamais affirmé qu'il s'agissait de la première résolution administrative (mais qu'il était surprenant qu'une résolution administrative soit proposée pour cet objet) ni qu'il n'y avait pas eu de consultation. Ce que M. Barbuzzi critique est le fait que cette consultation n'est pas représentative de la population carougeoise, comme le démontre le chiffre de 150 participants sur les 23'000 habitants de la Commune. Si le Conseil administratif pense que cela suffit pour imposer un plan communal, M. Barbuzzi juge à l'inverse que cela est regrettable.

M. Leitner, pour Le Centre et les Vert'libéraux, souligne que le cahier des charges mentionne la nécessité de préparer la ville pour demain et de donner une impulsion. Cependant, il s'étonne de constater l'élargissement du périmètre des bâtiments protégés où une rénovation énergétique est plus complexe et plus coûteuse. M. Leitner rappelle que 10 objets classés et 9 inventoriés figurent dans le classement ISOS, et qu'une grande partie des objets se trouvent sous une "chape de plomb" du patrimoine. M. Leitner reconnaît qu'il est important de préserver le Vieux Carouge, mais estime que les restrictions vont bien au-delà de ce qui est nécessaire. Il juge cela dommageable pour les générations futures, empêchant d'avoir des bâtiments moins énergivores et utilisant l'énergie solaire. M. Leitner critique également le fait que, dans plusieurs zones, seulement 15 à 25 % du potentiel solaire est exploité, alors qu'il existe aujourd'hui des solutions techniques efficaces. Selon M. Leitner, la proposition constitue un frein et non une impulsion, ce qui, à ses yeux, ne respecte pas le cahier des charges.

Mme Molinari répond que le cahier des charges a été finalisé il y a cinq ans, puis adapté dans la mesure du possible sur les questions énergétiques. Le domaine de l'énergie évolue très rapidement et il est désormais possible, même pour des objets patrimoniaux, de mettre en œuvre d'autres mesures énergétiques. Mme Molinari affirme que les outils disponibles sont utilisés au mieux et que la Commune n'est pas fermée à de nouvelles solutions. Concernant le solaire, elle renvoie au plan directeur de l'énergie, qu'elle juge assez complet selon les spécialistes et les retours des services cantonaux. La Commune soutient activement les solutions comme des tuiles solaires, notamment par le biais de subventions spécifiques pour les propriétaires souhaitant développer des mesures énergétiques y compris sur des constructions patrimoniales. Le potentiel est très important, même en dehors du Vieux Carouge qui reste soumis à certaines obligations patrimoniales. Ces aspects sont donc suivis avec attention. Mme Molinari conçoit que le PDCom est un outil évolutif et qu'une stratégie à l'horizon 2040 reste difficile à appréhender sur le court, le moyen et le long terme. Elle invite à retenir la vision générale du PDCom et peine à comprendre que ce point précis justifie un rejet en bloc d'un document qui met fortement l'accent sur la transition énergétique.

M. Ducellier annonce en préambule que le PLR s'oppose au processus de développement de ce PDCoM. Selon lui, lors des 22 séances de commission, des questionnaires orientés ont été proposés, donnant l'illusion d'une participation significative. Cependant, aucune proposition ou question émanant des élus du Centre ou du PLR n'ont été prises en considération. Le groupe PLR reproche aux Verts, soutenus par leurs « amis » socialistes, d'imposer leur programme politique aux Carougeois sans chercher de consensus. Il déplore également que tous les sujets abordés en commission soient traités de cette manière.

M. Ducellier ajoute que ce PDCoM a pour unique objectif de supprimer les zones de stationnement en zone bleue, d'interdire l'accès des véhicules au Vieux Carouge et à ses abords, de réglementer la circulation à 30 km/h sur la majorité des axes, d'imposer des pistes cyclables dans les zones piétonnes et d'empêcher les propriétaires de villas de valoriser leurs biens. M. Ducellier qualifie cette approche de "régime communiste". Pour le PLR, un PDCoM devrait permettre aux partis de dialoguer pour construire la ville de demain. Il trouve d'ailleurs révélateur que le Conseil d'Etat ait émis des réserves sur la vision de la magistrature. Les périmètres de densification ne sont pas validés car non conformes au PDCn. Les critères inscrits dans la stratégie de la zone villa constituent des recommandations, les termes tels que « interdiction », « obligations » ou « impératifs » doivent être supprimés car les demandes de modifications législatives sur la circulation et le stationnement ne relèvent pas de la compétence communale, tout comme la modification de la hiérarchie du réseau routier, qui doit s'inscrire dans une vision globale au même titre que la planification des transports collectifs. Le groupe PLR se réjouit que le canton ne valide pas l'essentiel de ces mesures, qu'il qualifie de "dictatoriales". Il déplore que six années d'études et des millions investis aient conduit à un tel résultat.

Le PLR critique également le fait que le PDCoM ne reflète pas, selon lui, les besoins de la Commune. Les associations et sociétés interrogées dans le cadre de la consultation publique sont majoritairement des associations de citoyens, sans implication toutefois des milieux de l'emploi, de la mobilité, de l'économie, des aînés ou du sport. Ces acteurs auraient pu soulever des points essentiels remettant en question le plan présenté. Le groupe PLR insiste sur l'importance d'impliquer les entreprises, qui sont le pilier de l'économie locale, dans l'élaboration d'un outil ayant un impact majeur sur leur activité. Ne pas les considérer expose la Commune au risque de voir ces entreprises quitter son territoire, ce qui serait désastreux pour Carouge, compte tenu des enjeux futurs.

Concernant la zone villa, le groupe PLR critique les exigences imposées aux propriétaires souhaitant densifier leur parcelle, en particulier qu'ils doivent élaborer une image directrice approuvée par tous leurs voisins, mais que, même en cas d'accord, la Commune puisse imposer un plan localisé de quartier (PLQ) parce que l'image directrice ne convient pas aux exigences des services communaux et de la magistrature, ce qui entraînerait des procédures de plus de dix ans. Une telle contrainte bloque délibérément la construction de logements et limite les alternatives à quelques villas mitoyennes, ce qui revêt un manque d'ambition et qui est regrettable pour le paysage de la Commune.

Sur la mobilité douce, M. Ducellier rapporte que, selon le groupe PLR, rien n'a été pensé pour garantir la sécurité des piétons. Le groupe PLR reproche au PDCoM de favoriser les déplacements rapides des cyclistes au détriment du bien-être et de la sécurité des piétons, en particulier des personnes à mobilité réduite (PMR). La ville de demain doit rendre aux personnes âgées et aux PMR la fierté d'être autonome dans leur quotidien. Le PDCP est uniquement conçu pour les personnes en pleine forme physique et les cyclistes. Pour preuve, la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FéGAPH) n'a pas été consultée, malgré les interventions répétées pour sensibiliser sur ce sujet. Tout est pensé pour favoriser les déplacements rapides ce qui est dangereux et inacceptable pour les carougeois.

Enfin, le groupe PLR critique l'absence de vote en commission pour conclure le processus après six années de travail. Pour rappel, un vote était prévu en fin d'année dernière, mais il n'a même pas eu lieu. Le PLR refuse donc ce PDCom et envisage de solliciter le service de surveillance des communes (SAFCO) pour étudier la possibilité de lancer un référendum contre la résolution communale qui, dans le texte, se veut contraignante pour les Carougeois, bien que ce plan ne soit pas opposable aux tiers. Le groupe PLR souhaite néanmoins remercier le président de la commission de l'urbanisme, ainsi que les membres de l'administration et les mandataires, pour leur travail exigeant et de qualité. Cependant, ce travail ne peut pas satisfaire le groupe PLR tant il a été orienté par la Conseillère administrative en charge. Le groupe PLR regrette profondément que ce travail n'aboutisse pas à un accord interpartis. Il s'étonne également de la position de certains élus socialistes, qui votent en faveur de ce plan malgré leur désaccord avec les orientations proposées, reniant ainsi leurs idéaux, ce qui est une belle leçon de démocratie.

M. Kupferschmid souligne que le processus de consultation est prévu par la loi et n'a donc pas été décidé par la commune de Carouge. Un tel processus repose sur la liberté d'expression : ceux qui souhaitent s'exprimer le peuvent. Si certains groupes ne se sont pas manifestés, M. Kupferschmid subodore que le projet leur convenait probablement. S'agissant des allusions faites sur les dépenses, M. Kupferschmid précise que le PDCom représente une orientation générale et non un plan d'action figé, puisqu'il n'inclut ni budget, ni investissements. Des ajustements restent donc tout à fait possibles à l'avenir.

S'agissant de la mobilité, M. Kupferschmid insiste sur le fait que le PDCom est axé sur la santé de la population, en encourageant des modes de déplacement comme la marche à pied ou le vélo, qui réduisent les nuisances et augmentent même la valeur de rendement des immeubles. Une diminution du trafic permettrait non seulement d'améliorer la qualité de vie des habitants, mais aussi de faciliter les déplacements des professionnels. Dès lors, M. Kupferschmid réfute l'idée que les piétons ne soient pas pris en compte, expliquant que le plan prévoit une séparation claire des flux, avec des itinéraires cyclables de transit bien distincts des parcours piétons. Une attention particulière est accordée aux piétons, notamment pour les personnes âgées, avec des itinéraires continus et confortables, du mobilier urbain adapté pour se reposer et des zones ombragées.

En ce qui concerne les PMR, M. Kupferschmid est surpris par certaines critiques, car un club représentant les PMR (le Club en fauteuil roulant de Genève) s'est exprimé lors de la consultation publique et a qualifié le PDCom de la Commune de "plan directeur de référence". M. Kupferschmid considère cela comme un signe positif et souligne que des efforts ont été entrepris pour répondre aux besoins de cette population.

M. Kupferschmid revient ensuite sur les grands enjeux abordés par le PDCom, qui compte 300 pages de synthèse et vise à répondre à des problématiques majeures pour Carouge, telles que l'augmentation prévue de la population (jusqu'à 19'000 habitants), le réchauffement climatique et ses impacts sur la santé, ainsi que le vieillissement de la population, qui génère de nouveaux besoins. S'agissant des rénovations énergétiques, il convient de noter qu'une conciliation entre la préservation du patrimoine et les améliorations énergétiques est clairement prévue, notamment pour les Tours et le Vieux Carouge. Le PDCom est donc clairement orienté vers la rénovation énergétique et ne vise pas à figer la situation actuelle.

Sur la zone 5, M. Kupferschmid salue l'idée de développement par îlots, car elle permet de concilier à la fois une densification de qualité et le respect des objets intégrés par l'ISOS et le RAC. Cette approche favorise la collaboration entre les propriétaires pour mutualiser les voies d'accès et les parkings, tout en maximisant la valeur de leurs biens fonciers.

M. Kupferschmid insiste sur le fait que l'objectif du PDCom n'est pas d'imposer des PLQ, mais plutôt d'accompagner les propriétaires et de les aider à valoriser durablement leurs biens.

Enfin, M. Kupferschmid répond aux critiques concernant les compétences cantonales. Le canton demande aux communes de s'exprimer dans le cadre des PDCom, car les retours issus des communes permettent justement au canton d'élaborer ses politiques. Le PDCom est donc un instrument de négociation essentiel, offrant à Carouge l'opportunité d'influencer les décisions cantonales et de faire entendre sa voix dans l'élaboration des politiques publiques.

M. Étienne n'est pas surpris par la teneur du débat. Il souligne que parvenir à un consensus est difficile, compte tenu de l'ampleur des enjeux et de l'interconnexion des politiques publiques. L'exercice de consultation s'avère également extrêmement complexe. M. Étienne commence donc par saluer le travail accompli et invite à éviter de "jeter le bébé avec l'eau du bain". Il insiste sur l'importance de prendre le temps de parcourir l'ouvrage en détail, ce qui, à son avis, n'a pas été fait par certains Conseillers municipaux à en juger par leurs interventions. Le PDCom reconnaît la précaution de continuer à se développer dans des secteurs plus sensibles. M. Étienne reconnaît que trouver un équilibre est un défi, mais estime que tout un chacun peut s'accorder sur la qualité du travail réalisé. Les divergences relèvent principalement des visions politiques. Pour le Parti Socialiste, un principe fondamental est la répartition équitable des efforts de développement et d'urbanisation sur l'ensemble du territoire. En évoquant la zone 5 (en particulier Pinchat), M. Étienne invite à observer d'autres communes où 80 % de leur territoire constructible se trouve en zone villa, ce qui l'amène à se demander si les efforts d'urbanisation sont équitablement répartis sur l'ensemble du territoire. M. Étienne rappelle qu'en matière de logements, la loi exige également de répondre aux besoins prépondérants de la population. Pour le Parti Socialiste, il est essentiel de s'assurer que les personnes ayant les moyens les plus modestes puissent se loger.

M. Étienne insiste sur la difficulté de l'exercice, tout en regrettant que certaines déclarations peuvent semer le doute dans les esprits. Cependant, il estime que le projet peut être voté, car il repose sur une analyse approfondie du territoire, réalisée grâce au travail des mandataires, des services communaux et des diverses commissions. En conclusion, M. Étienne se dit favorable à l'adoption de cette résolution ce soir.

M. Voignier ne sera pas aussi alambiqué que ses prédécesseurs. Il relève que le document fait plus de 300 pages et remercie M. Étienne qui invitait à le lire (M. Voignier espère que les personnes faisant de telles déclarations ont pris le temps de lire le document). M. Voignier souhaite revenir sur deux points. Premièrement, bien que les piétons soient pris en compte, ils ne l'ont pas été à leur juste valeur. Le document ne mentionne à aucun endroit qu'une zone piétonne serait réalisée, mais uniquement qu'il s'agit de zones « à priorité piétonne ». Deuxièmement, concernant les personnes à mobilité réduite, bien que leur situation soit prise en considération, le mot "autonomie" n'apparaît pas dans le PDCom. M. Voignier rappelle ses nombreuses interventions au Conseil municipal pour améliorer l'accessibilité des bâtiments communaux et adapter les installations (en installant des portes automatiques par exemple). Selon M. Voignier, l'absence de ces deux éléments non négociables dans le PDCom justifient de ne pas soutenir ce dernier.

Mme Molinari reconnaît la complexité du document et souligne que certains éléments prévus par la loi, liés à l'aménagement du territoire, doivent être pris en compte. Concernant les piétons, elle précise que le PDCom intègre un plan directeur piéton, qui constitue une stratégie détaillée à moyen et long terme.

Mme Molinari rappelle que ce document vise principalement à établir une vision inopposable aux tiers et permettant de négocier avec les autorités cantonales. Revenant sur certaines interventions, notamment celle de M. Ducellier, Mme Molinari fait remarquer que le PDCn n'est pas encore révisé. Les orientations données prennent notamment compte des aménagements à prévoir pour les personnes plus fragiles afin qu'elles puissent se mouvoir. Mme Molinari signale ensuite à M. Voignier que le PDCom ne va pas dans le détail sur les équipements spécifiques pour les PMR, mais ces aspects sont pris en compte lors du développement des aménagements. À titre d'exemple, des projets ont été rejetés dans le cadre du MEP parce qu'ils n'intégraient pas suffisamment les PMR et les personnes âgées. Le PDCom vise en ce sens à anticiper les besoins de la population vieillissante, cela dans le but de faire une ville pour tout le monde. Le PDCom est un outil de planification, de négociation et de discussion qui ne vise pas à aller dans les moindres détails. En outre, Mme Molinari précise que le montant alloué depuis 2020 aux expertises techniques et à la consultation publique s'élève à CHF 380'000.- et non pas de plusieurs millions. Enfin, Mme Molinari rappelle que ce document, porté par le Conseil administratif, nécessite une décision du Conseil municipal. La forme de la résolution est une exigence émanant du canton et du service des affaires communales. Mme Molinari espère un résultat positif.

M. Ducellier souligne l'importance de prévoir des logements pour tous : sociaux, à loyers contrôlés, en coopérative, mais aussi pour la classe moyenne. En zone de développement (zone qui constitue la majorité du territoire carougeois avec le PAV), ces logements devront répondre à un certain taux d'occupation mais certains foyers ne répondent pas aux barèmes applicables car leurs revenus sont supérieurs à ceux admis. Carouge doit dès lors contribuer à la création de logements pour la classe moyenne. M. Ducellier s'étonne qu'un projet de logements sociaux proposé par l'Hospice général ait récemment été refusé par la magistrature, ce qui est contradictoire avec ce qui est avancé par les partis de gauche sur la nécessité de créer des logements. M. Ducellier souligne également le paradoxe de la politique qui vise à supprimer toutes les places de stationnement en zone bleue, obligeant les habitants à louer des places à CHF 200.- par mois, ce qui pénalise les personnes possédant une voiture mais ayant des moyens limités.

M. Kupferschmid reconnaît que certains auraient souhaité des ajustements dans le document qui a essayé de synthétiser beaucoup d'éléments, mais réitère que rien n'est figé et que le Conseil municipal décidera des mesures à appliquer. M. Kupferschmid regrette fortement que certains refusent de soutenir le PDCom, car les imperfections relevées pourraient être corrigées par la suite.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la résolution.

La résolution est acceptée par 15 oui, 13 non et 1 abstention.

5. DA 183-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA RÉALISATION DU REMEMBREMENT FONCIER DU PÉRIMÈTRE DE BATTELLE, Y COMPRIS SERVITUDES ET À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'012'700.— TTC (DONT CHF 22'982.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINÉ AUX OPÉRATIONS FONCIÈRES NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLQ BATTELLE-TAMBOURINE, AINSI QU'À LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES SUR LES EMPRISES CÉDÉES À LA COMMUNE

Le Président rappelle que cet objet avait été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2024 et renvoyé en commission UMA. Celle-ci s'est réunie le 9 janvier 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 8 oui, 5 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Prod'hom annonce qu'il se récusera, car il est responsable immobilier des Hautes écoles de Genève et ces dernières sont intéressées par cette délibération.

M. Baertschi rappelle les discussions concernant le site de Battelle, où deux plans localisés de quartier (PLQ) ont été élaborés : le premier en 1994, le second en 2018. Ces plans avaient fait l'objet de négociations à l'époque (M. Walder mentionnait qu'une cession gratuite allait devenir domaine public municipal). À cet endroit, la construction de plusieurs bâtiments était prévue, impliquant des droits à bâtir. Sous l'impulsion de l'AQT, une négociation avait abouti à un prix de CHF 60.- par mètre carré pour l'emprise de la maison de quartier. En sus, la perte comptable pour le canton, en raison de la renonciation à ces droits à bâtir, avait été estimée entre CHF 14 et 20 millions. Malgré l'avis défavorable initial du Département cantonal des finances, le projet de PLQ avait été validé par l'État. Cela explique certains aspects, y compris les discussions sur les prix au mètre carré. En se référant uniquement au coût des surfaces de plancher, celui-ci serait inférieur à CHF 1'400 par mètre carré. Or, ce prix avait été négocié par les services de l'État à l'époque. En conclusion, M. Baertschi souligne que ces accords, conclus avec les services cantonaux en 2018, sont simplement en train d'être actés aujourd'hui. M. Baertschi comprend que toutes ces informations puissent être difficiles à assimiler, mais invite ceux qui souhaitent plus de détails à consulter le procès-verbal de la commission UMA du 6 octobre 2016.

M. Ducellier souligne que, pour le PLR, le réaménagement du quartier est un enjeu majeur, attendu depuis des décennies par la population, notamment par les jeunes. Les membres du PLR sont appelés à voter librement, soit en faveur, soit en s'abstenant car le groupe PLR est emprunté par rapport aux thématiques financières du sujet. L'acquisition foncière est une obligation nécessaire, bien que des réserves subsistent sur la gestion du dossier par la législature actuelle et la précédente. En effet, la précédente législature imposait une surface commerciale avait été priorisée au lieu d'un équipement public, ce qui aurait permis à la Commune d'acquérir le terrain à un coût bien moindre. Aujourd'hui, l'équipement public est nécessaire, mais il entraîne un investissement important de CHF 3 millions, une somme qui aurait pu être économisée pour les années à venir si une autre approche avait été adoptée plus tôt. Cet investissement reste toutefois nécessaire.

M. Kupferschmid précise que le prix d'achat inclut non seulement le terrain constructible, mais également les surfaces de parc, qui ne sont pas gratuites. Il rappelle que le PLQ de 2018 avait laissé ouvert la possibilité de construire autre chose que des surfaces commerciales. Le groupe des Verts souligne également le travail de négociation considérable mené par la Commune pour réduire le prix d'achat. Cela permettra enfin de terminer l'aménagement de ce quartier, attendu depuis plus de 20 ans, et d'aménager une place publique avec les équipements y relatifs. Le groupe des Verts soutient donc ce projet avec enthousiasme, saluant les efforts considérables déployés par le Conseil administratif.

Mme Molinari rappelle que ce projet est le résultat d'un long processus marqué par des oppositions et des défis financiers. Elle explique que le patrimoine financier a été diminué par des décisions cantonales, créant une situation inacceptable pour les habitants.

Aujourd'hui, une opportunité unique se présente pour corriger ces déficits qui se sont cumulés (le foncier n'appartient pas à la Commune mais à l'Etat et quelques propriétaires privés, expliquant des petits montants prévus pour des négociations). Mme Molinari ajoute que les négociations n'ont pas été aisées, avec la volonté toutefois de tourner la page et de prévoir des aménagements provisoires qui puissent apporter une plus-value à court terme aux habitants du quartier et aux jeunes fréquentant les écoles du quartier. En outre, Mme Molinari précise que le PLQ voté à l'unanimité (moins une abstention) mentionnait déjà une affectation possible à des activités commerciales, administratives ou des services de proximité. La volonté de la Commune à l'époque était de construire un bâtiment central pour des aménagements de proximité au service de la population. La Commune a émis un préavis sur le PLQ mais les décisions d'affectation sont validées *in fine* par le canton. Mme Molinari conclut en soulignant que, malgré les défis, cette acquisition est un investissement judicieux pour les générations futures, compte tenu de la taille (avec un parc) et de la valeur de la superficie concernée.

M. Meyer rappelle que le projet ne concernait au départ pas uniquement un centre commercial, mais également des activités publiques, comme l'installation d'un marché de quartier. Actuellement, ce marché est prévu à proximité de la Tambourine, sur la parcelle de l'Université, à seulement 100 mètres de la Tambourine. Par conséquent, il n'est plus nécessaire d'intégrer un centre commercial dans le bâtiment prévu à la Tambourine, ce qui contredit les propos de M. Ducellier.

M. Ducellier répond en invitant son préopinant à consulter le PLQ, qui impose explicitement que le bâtiment doit être destiné à des activités de proximité qui restent des activités commerciales. Il souligne que les surfaces dédiées aux équipements publics ne sont pas prises en compte dans ce bâtiment. Bien que M. Ducellier reconnaisse l'évolution des besoins de la société, il insiste sur le fait que la gestion du dossier à l'époque était défailante. La Commune doit à présent l'assumer. M. Ducellier espère que cette expérience servira de leçon pour l'avenir (notamment que, dans le cadre des PLQ Grosselin, la Commune n'achète pas les terrains pour y construire des écoles).

Mme Molinari précise que, à l'époque, la priorité du canton était la valorisation maximale des surfaces avec des activités rentables. Cependant, lors de l'enquête publique, la Commune avait exprimé son souhait de ne pas inclure d'activité commerciale. À la suite de négociations, un compromis avait été trouvé avec le canton pour amender le PLQ en ajoutant des éléments relatifs à des notions de service mais pas d'équipements (la fiche technique du PLQ stipule que les surfaces d'équipements communaux comme la crèche, la maison de quartier et l'école ne sont pas incluses dans les calculs de surfaces brutes de plancher). Le PLQ avait donc été modifié par le canton en laissant plus de souplesse bien que cela n'était pas souhaité par tous les services de l'État.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 26 oui, 0 non et 3 abstentions.

6. DA 188-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES ET DE RÉALISATION DE CHF 3'614'000.— TTC (DONT CHF 172'000.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE CARDINAL-MERMILLOD, ENTRE LE GIRATOIRE DE LA FILATURE ET LA PLACE DE L'OCTROI, ET LA MISE EN CONFORMITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT SELON LE PGEE

Mme Molinari introduit ce point.

Le projet de réaménagement de l'avenue Cardinal-Mermillod, sur le tronçon compris entre le pont de Carouge et la Filature, constitue une intervention essentielle pour moderniser et sécuriser cet axe urbain stratégique. Il vise à améliorer les infrastructures existantes tout en répondant aux besoins des usagers, des riverains et des acteurs économiques locaux.

Ce réaménagement répond à plusieurs objectifs majeurs :

- **La mise en conformité et l'assainissement des réseaux d'eau**, conformément aux exigences du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), ainsi que l'installation du réseau secondaire de chauffage à distance (CAD) pour répondre aux impératifs de transition énergétique.
- **La création d'un tronçon manquant dans le réseau cyclable**, permettant de relier à vélo la Voie Verte d'Agglomération (VVA) au Vieux Carouge, offrant une liaison continue entre le pont de Carouge jusqu'au boulevard des Promenades via la rue Vautier et la rue du Collège (dont les travaux seront complétés mi-2025). Il offrira un itinéraire cyclable sûr et confortable, contribuant au transfert modal dans un cadre urbain dense.
- **La pose d'un revêtement phono-absorbant**, permettant de réduire le bruit routier conformément aux prescriptions de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit.
- **Contribuer à désimperméabiliser et accroître l'arborisation et la végétalisation**, afin de lutter contre les îlots de chaleur dans un cadre urbain très minéral, en créant ainsi un cadre plus agréable pour les piétons.
- **La remise en état de la chaussée**, dont l'état de vétusté nécessite des travaux de réhabilitation ponctuels pour garantir la sécurité et la durabilité de l'infrastructure routière.

Par ailleurs, deux séances de la Commission UMA (Urbanisme, Mobilité et Aménagement), tenues les 13 juin 2024 et 14 novembre 2024, ont permis d'affiner les orientations du projet. Les recommandations formulées lors de ces discussions ont été intégrées, notamment :

- L'emplacement et le dimensionnement des places de stationnement pour deux-roues motorisés, modifiées de manière à ce que le parage soit facilité en les implantant de manière oblique.
- La possibilité de solliciter l'installation d'une rangée de table contre la façade, en conformité avec le règlement communal, en complément du nouvel emplacement de terrasse entre les arbres.
- La prise en compte des besoins logistiques de la clinique en matière de livraisons, avec l'intégration d'une place de livraison et d'une place courte durée.

Il est à noter que sur le plan financier, les coûts liés à la pose du revêtement phono-absorbant sont de CHF 177'900.- TTC et seront imputés sur la DA OPB 147-2024. De plus, les FIE et FIA ont été sollicités pour une contribution financière. Leurs participations restent à définir.

Ce réaménagement ambitieux constitue une avancée importante pour améliorer la qualité de vie et promouvoir une mobilité durable dans notre commune. Mme Molinari invite donc le Conseil municipal à faire un bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité, par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission UMA (une séance est prévue le 30 janvier 2025), étant précisé que deux séances de présentation et d'information relatives à cette thématique ont eu lieu lors des UMA des 13 juin et 14 novembre 2024.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Baertschi souligne qu'un établissement bien connu des Carougeois, le QG, pourrait être directement impacté par le projet, notamment par la plantation d'un arbre devant sa terrasse. Il pense dès lors qu'il serait intéressant d'entendre la propriétaire de cet établissement pour connaître son avis sur cette question.

M. Voignier souhaite revenir sur le fait que cet endroit est actuellement perçu comme insécurisant pour les piétons vis-à-vis des cyclistes et des camions qui viennent relevés les déchets de la déchetterie se trouvant dans le périmètre. M. Voignier insiste sur l'importance de prendre en compte les éléments de correction signalés pour améliorer la sécurité des piétons dans cette zone.

M. Ducellier propose d'inviter également les représentants de la clinique de Carouge à donner leur avis, en particulier sur la suppression des places visiteurs situées devant la clinique.

PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7. DM 007-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE À LA MODIFICATION DE SON RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL LC 08 111 EN UN AJOUT D'UN ARTICLE 4BIS

Le Président se permet de faire une rapide introduction à ce sujet traité par le Conseil municipal et ses commissions depuis près de 3 ans. En effet, puisque les Conseil municipaux ont désormais la possibilité de prévoir des membres suppléants, des travaux sur ce sujet ont débuté en commission des Règlements, puis dans un sous-groupe de travail avant de se concrétiser en commission des Règlements.

La volonté partagée de manière unanime à l'issue de ces travaux est de prévoir, pour la prochaine législature, l'instauration de membres suppléants par le biais des viennent ensuite, pour répondre à d'éventuelles absences ou indisponibilités longues de membres élus. Les documents fournis sur CMnet comportent toutes les informations, problématiques examinées durant l'exercice et réponses institutionnelles ou juridiques qui y ont été apportées.

Il s'agit donc à présent de discuter de l'ajout, dans le règlement du Conseil municipal, d'un article 4 bis tel qu'élaboré et préavisé positivement à l'unanimité de la commission, ceci en vue de la prochaine législature.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président souhaite encore passer la parole à Mme Céline Sana-Oppliger (vice-présidente de la commission) ou Mme Alice Bertholon (présidente du sous-groupe de travail) au cas où elles souhaiteraient encore apporter des précisions utiles à la discussion.

Mme Bertholon propose d'intervenir dans le cadre de la discussion.

La délibération est prise en considération à l'unanimité, par 27 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion immédiate.

Ayant participé aux travaux de la commission des Règlements, Mme Bertholon exprime son plaisir de soutenir cette proposition au nom du groupe des Verts. Elle rappelle que la fonction de Conseiller municipal exige un investissement personnel que chacun fournit volontiers. Cependant, certaines situations peuvent justifier qu'un membre du Conseil municipal ait besoin d'un remplacement temporaire, comme dans le cas d'un congé parental, d'un service militaire ou d'une maladie. Ces cas se sont d'ailleurs déjà présentés au cours de la législature actuelle. Le nouvel outil de suppléance proposé permet aux membres concernés de faire face à leurs obligations personnelles, tout en assurant une continuité stable grâce à un remplaçant. Ce dispositif assure également le bon fonctionnement du Conseil municipal.

Mme Bertholon souligne que cette proposition est le résultat d'un travail collaboratif mené au sein de la commission, qu'elle tient à saluer. Un sous-groupe a élaboré des propositions des diverses conditions, dont les options ont ensuite été discutées et validées par la commission, dans le respect des limites légales.

Les principaux points abordés incluent :

- La procédure : une demande motivée doit être soumise au bureau, qui statue sur celle-ci ;
- La durée : la commission a privilégié un remplacement stable et non ponctuel ;
- Les motifs admissibles : des exemples précis ont été fournis pour guider les décisions ;
- Les personnes habilitées à devenir suppléant : les viennent-ensuite selon les principes de la loi ;
- Les droits et devoirs des suppléants : ils sont presque identiques à ceux des Conseillers municipaux, à quelques exceptions près imposées par la loi.

La commission a également bénéficié de l'expertise détaillée du service des affaires communales sur les aspects légaux, dont les conclusions figurent en annexe de la délibération. Le travail de la commission a abouti à une décision à l'unanimité. Dès lors, Mme Bertholon espère que cette délibération, qui modernise et améliore les conditions d'exercice de la fonction de conseiller municipal, sera bien accueillie par l'ensemble du Conseil municipal.

La délibération est acceptée par 23 oui, 0 non et 6 abstentions.

Avant de passer à l'objet suivant, le Président tient encore à rappeler qu'il y avait initialement eu la volonté d'examiner également la question relative à la distribution des commissions et au nombre de commissaires dans chacune d'elle. Cette question ne peut pas être traitée abstraitement, mais nécessite de prendre en compte la composition proportionnelle du Conseil municipal pour assurer une représentativité dans les commissions. Il a donc été convenu de reprendre cette question immédiatement après les élections municipales du mois de mars, raison pour laquelle une séance de la commission des Règlements devrait, le cas échéant s'ouvrir également aux représentants nouvellement élus au sein du Conseil municipal, le jeudi 17 avril (il s'agira d'une double commission).

M. Gerster est surpris par la date du 17 avril car les personnes nouvellement élues n'auront pas encore pris leur fonction à cette date. Pour rappel, la commission des Règlements avait décidé de repousser ce point afin que les nouveaux membres du Conseil municipal puissent prendre part aux discussions.

Le Président abonde dans le sens de son préopinant. Il en déduit que la commission des Règlements pourrait se réunir après le 1^{er} juin.

Mme Merle confirme les propos de M. Gerster en citant la dernière ligne du procès-verbal idoine, qui stipule que « le sujet sera traité par la nouvelle législature ».

De la compréhension de M. von Burg, ce point sera soumis à une commission dont les règles de composition n'auront pas encore été définies, ce qui lui semble curieux. Il pense que la date du 17 avril doit être maintenue.

M. Morex propose d'attendre la mise en place de la prochaine législature et d'organiser une Toutes Commissions Réunies (TCR) pour que les nouveaux Conseillers municipaux puissent prennent les décisions qui les concernent. En effet, il ne revient pas aux Conseillers municipaux actuels (qu'ils soient réélus ou non) de décider pour les prochains.

Le Président conclut que le bureau reprendra ce point et reviendra avec une proposition sur les modalités et la date de séance de la commission des Règlements.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MO 041-2024 R : « VÉGÉTALISATION COURS DES ÉCOLES »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2024 et renvoyé en commission EDP. Celle-ci s'est réunie le 14 janvier 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission, M. Loïc Antonioli, qui est absent.

La commission a préavisé favorablement la motion par 10 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Lammar précise que, conformément à ce qui avait été décidé en commission, des photos de différents préaux ont été mises à disposition sur CMNet. Concernant le compte rendu de la séance prévue avec les enseignants, cette séance a été reportée à la semaine prochaine, ce qui explique l'absence de retour à ce sujet pour le moment.

M. Étienne rappelle qu'une délibération avait été déposée par le Conseil administratif pour végétaliser les cours d'école, incluant deux projets pilotes. Par la suite, une motion émanant du Centre et des Vert'libéraux est venue compléter cette démarche. Ces éléments ont été étudiés conjointement, en regard du travail effectué par les services de Mme Lammar puisqu'une étude avait déjà été menée pour la cour d'école à Vigne-Rouge. Cette étude, bien qu'encore au stade de faisabilité, servira d'exemple pour la mise en œuvre de projets similaires et a permis de répondre aux objectifs de la motion. Le Parti socialiste votera donc en faveur du renvoi de cette motion au Conseil administratif.

M. Étienne souligne quelques recommandations issues des discussions, notamment la désimperméabilisation des sols, qui doit être réalisée avec attention en évitant l'usage de graviers qui posent des problèmes pratiques (comme des rayures sur les sols intérieurs des écoles). M. Étienne ajoute que l'entretien et la protection des végétaux devront être assurés, en prévoyant des mesures pour les protéger contre le piétinement. Les photos des exemples présentés montraient des barrières de protection installées autour des végétaux. Ces barrières pourraient donc être maintenues sur le long terme. Enfin, les normes du DIP imposent un certain nombre de mètres carrés de sol en dur par élève, ce qui limite les possibilités de végétalisation complète. Ces aspects techniques et pratiques devront être pris en compte dans la mise en œuvre des projets de végétalisation pour garantir leur réussite et leur pérennité. Pour conclure, le Parti Socialiste soutiendra la motion.

M. Chérix estime qu'il serait judicieux d'adjoindre les concierges aux séances prévues avec le corps enseignant.

Mme Merle annonce que le groupe du Centre et des Vert'libéraux se réjouit de l'accueil très favorable donné à la motion en commission et espère qu'elle sera adoptée lors de la présente séance. Le groupe du Centre et des Vert'libéraux rappelle l'importance, suite aux questions posées en commission, de pérenniser cette démarche en y associant les associations de parents d'élèves, les professeurs et les concierges comme cela vient d'être évoqué pour éviter de prévoir des aménagements (tels que des bacs potagers) qui vont périr avec le temps faute de personnes suffisamment investies pour les faire vivre. Il convient donc de s'assurer de la participation dans la durée des personnes qui feront vivre de telles structures.

M. Voignier se réjouit que les préaux scolaires soient améliorés. Il entend souvent parler de végétalisation et salue le fait de ne pas utiliser de la terre ou des petits cailloux à certains endroits pour ne pas salir l'intérieur des écoles. Incorporer la notion du concierge dans les discussions est également à souligner. M. Voignier relève que les enfants apprécient particulièrement de jouer au ballon et participer à des activités de groupe. L'importance de prendre en compte ces éléments a été mis en exergue lors des discussions. M. Voignier exprime également son souhait d'obtenir avant d'engager les travaux un retour après la discussion prévue avec les enseignants, car leur perspective pourrait différer de celle actuellement envisagée par la Commune. Ce retour permettrait ainsi d'offrir une vision plus complète et réaliste des besoins des élèves.

La motion est acceptée par 28 oui, 0 non, 1 abstention.

9. MO 043-2024 R : « FÊTE DU SPORT ET DE LA SANTÉ »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2024 et renvoyé en commission SPOL. Celle-ci s'est réunie le 19 novembre 2024.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Mme Uldry n'a rien à ajouter.

La commission a préavisé favorablement le renvoi au CA de la motion par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Uldry remercie l'administration pour la présentation faite lors de la commission SPOL ainsi que les commissaires, avec qui un travail constructif a été mené pour proposer un projet de qualité. Mme Uldry souligne que les discussions ont révélé l'enthousiasme général pour le sport et exprime son espoir que la fête du sport prévue en 2026 répondra aux attentes et promesses formulées par l'administration.

M. Lauret rappelle que la motion met en avant l'importance de travailler ensemble pour promouvoir le sport. De nombreux projets se sont déroulés ou se déroulent au sein de la Commune en matière de sports, notamment le Carrefour du mouvement, diverses manifestations à la piscine et des retransmissions sur la place de Sardaigne. M. Lauret mentionne également qu'une programmation remarquable est en préparation pour 2025, notamment avec l'Euro féminin, qui valorisera le sport féminin. Le Parti Socialiste tient à remercier l'administration pour ses efforts, qui s'inscrivent dans la continuité de la politique sportive menée par Mme Lammar et le Conseil administratif depuis plusieurs années. Toutefois, il est essentiel de noter que reprendre la fête du sport telle qu'elle existait n'est pas nécessairement la solution la plus adéquate, à la lumière des retours d'expériences passées. La proposition élaborée en commission représente en revanche une alternative prometteuse. Le Parti Socialiste se réjouit des prochaines étapes de ce projet, tout en soutenant la motion.

M. Chérix fait part de son inquiétude initiale quant à cette fête du sport, car il existe déjà une fête du sport aux Bastions organisée tous les deux ans. Cependant, les discussions en commission ont permis de mettre en évidence l'importance d'intégrer des thématiques comme la santé et la nutrition, ce qui pourrait attirer un public plus large, sachant que de nombreux clubs ont déjà atteint leurs limites.

La motion est acceptée à l'unanimité par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

10. MO 047-2024 R : « POUR DES PARCS À CHIENS À CAROUGE » (SELON PRÉAVIS COMM EDP DU 16.01)

Pour rappel, comme mentionné en début de séance, ce point est repoussé à la prochaine séance du Conseil municipal.

11. POSTULATS

Il n'y en a pas.

12. RÉOLUTION MUNICIPALE RM 010-2025 P : « HÉBERGEMENTS D'URGENCE DANS LE PAV »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la résolution avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la résolution :

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Le développement urbanistique de la commune de Carouge sera très important dans le cadre du PAV ces prochaines années. Avec la construction de nombreux nouveaux immeubles d'habitation il y aura une forte augmentation de la population carougeoise.

Les projets à long terme nous donnent l'opportunité d'anticiper des éventuels besoins en hébergements d'accueil et temporaires pour répondre à certaines situations difficiles en

urgence et de trouver des locaux encore disponibles. Nous savons qu'actuellement déjà nous avons de la peine à trouver des solutions même provisoires de relogement rapide.

Différents types d'hébergements, foyers d'accueil, appartement-relais par exemple, sont nécessaires pour loger des personnes en difficultés. On peut évoquer entre autres des victimes de violences domestiques, de séparation, d'incendies ou d'inondations, et des personnes en situation de sans-abrisme.

La législation et les pratiques évoluent quant aux mesures à mettre en place dans différentes situations et doivent être prises en compte dans l'évaluation actuelle et future des besoins, ce qui est le cas pour les victimes de violences domestiques, par exemple. Par ailleurs, le dispositif d'accueil des personnes en situation de sans-abrisme doit être financé par les communes à la suite d'un transfert de charges du canton effectué en 2024.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- A tout mettre en œuvre pour créer des logements d'urgence tels que décrits plus hauts sur le territoire communal du PAV.
- A entrer en contact avec tous les acteurs du PAV afin de créer des opportunités dans le cadre des futures opérations identifiées de logements destinés aux situations d'urgence.
- A mener une réflexion pour évaluer les besoins de la commune et définir les usages possibles avec différents partenaires : des services cantonaux et communaux, ainsi que des fondations et des associations œuvrant dans le domaine de l'accueil d'urgence et de logements-relais.
- Une fois les usages définis de proposer la responsabilité de la gestion et du financement des lieux aux organismes choisis.

Le Président passe la parole aux auteurs de la résolution.

Mme Leuzinger annonce que le Partie des Socialistes, en collaboration avec le groupe des Vertes, présente ce projet de résolution. Elle souligne qu'il peut arriver à tout le monde de se retrouver en situation de recherche de logement urgent, même provisoirement (en raison par exemple d'un différend familial ou la perte d'un emploi). Carouge, qui comptera bientôt environ 30'000 habitants, se doit de garantir un certain nombre de prestations sociales, en particulier pour les personnes dès 18 ans qui se trouvent dans de telles situations. Avec les nombreux projets de construction dans le secteur du PAV, la Commune a une opportunité unique de réserver des surfaces habitables et de prendre le temps d'anticiper les besoins en concertation avec le département de la cohésion sociale et des organismes spécialisés dans l'hébergement d'urgence. Mme Leuzinger insiste sur le fait que le processus de définition des besoins et des réponses les plus adaptées dépend de l'évolution de la législation et des pratiques actuelles en matière d'hébergement d'urgence. Cette résolution, adressée au Conseil administratif, s'inscrit dans un processus général d'estimation des besoins en locaux pour différents usages et destinataires que la Commune souhaite intégrer dans le PAV. Mme Leuzinger remercie les Conseillers municipaux pour l'accueil qu'ils réserveront à cette résolution.

Mme Sana-Oppliger ajoute qu'il est indéniable que les structures d'hébergement d'urgence sur le territoire communal sont insuffisantes pour répondre à l'ensemble des besoins. Elle rappelle que de nombreuses personnes, comme les victimes de violences domestiques, les sans-abris ou celles contraintes de quitter leur logement vivent dans des situations précaires ou conflictuelles, susceptibles de dégénérer rapidement. Dès lors, Mme Sana-Oppliger insiste sur l'importance de soutenir cette résolution, qui vise à ce que la Commune prenne toutes les mesures nécessaires pour créer de tels logements. Cela est fondamental pour protéger les populations vulnérables, garantir leur sécurité immédiate, et leur assurer une vie digne et protégée. Mme Sana-Oppliger remercie donc les Conseillers municipaux pour leur soutien à cette résolution.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission ASOC (la date reste à fixer).

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Ducellier indique que le PLR analysera avec grand plaisir le travail du service des affaires sociales sur cette thématique. Il explique que le PLR a quelques interrogations concernant le PAV, où la maîtrise foncière est encadrée par le canton de Genève à travers la LGZD, la LGL et la LUP, qui imposent des catégories de logements très définies avec des niveaux de loyers contrôlés et une maîtrise foncière de la Commune et de ses fondations immobilières presque inexistante à ce jour, ce qui soulève des doutes sur la possibilité d'imposer des obligations supplémentaires aux investisseurs privés ou aux caisses de pension. Le groupe PLR inciterait plutôt à ce que la Fondation immobilière devienne un acteur majeur du PAV pour développer ce type de logements d'urgence, comme cela se fait actuellement dans les Tours. Le groupe PLR propose également d'élargir potentiellement cette réflexion à d'autres quartiers, comme la parcelle de l'Université ou la thématique de la coopérative à Pinchat (où un bâtiment est en projet) plutôt que de reporter ce point dans le PAV qui n'est pas encore au stade de la réalisation.

Mme Leuzinger suggère d'entendre les représentants du Département de la cohésion sociale, en complément du service des affaires sociales de Carouge.

M. Leitner rappelle qu'il serait pertinent que le Conseil administratif soutienne les acteurs déjà actifs, tels que l'Hospice général, et évite de mettre des obstacles aux projets de construction qu'ils envisagent.

13. PÉTITIONS

Il n'y en a pas.

14. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de Mme Molinari à la question orale QO 257-2024 de M. Baertschi relative au parking en-dessous du Théâtre

M. Baertschi se demandait comment était organisé le parking en-dessous du Théâtre et suggérait de s'inspirer du parking du Cornavin.

Au parking de Cornavin, les visiteurs 4R ou 2RM sont obligés de passer en caisse pour valider leur ticket avant de sortir, même si la durée de leur présence dans le parking est

dans la période de gratuité, soit 10 minutes. Il s'agit d'un choix la part de la Fondation des parkings.

Au parking Communal de Carouge (PCC), cette option n'est pas activée. Un visiteur prend un ticket et peut sortir dans les 10 minutes sans passer par la caisse.

Toutefois, il est à noter que le visiteur doit rester au moins 1 minute dans le parking avant d'en ressortir, en insérant son ticket dans la borne de sortie (ex : 58 secondes = le ticket ne sera pas validé).

Pour le surplus, s'il s'agit également d'une question d'orientation dans le parking, le service en charge pourra ajouter un panneau.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question orale QO 258-2024 de M. Baertschi relative à l'éclairage du Pont-Neuf

Le Conseil administratif a décidé début 2024 de pérenniser les mesures énergétiques mises en place l'hiver 2022-2023 au sein des bâtiments communaux ainsi que celles concernant l'éclairage public et les illuminations. Ces mesures s'inscrivent dans un contexte de sobriété énergétique et ancrent la Ville de Carouge dans une démarche durable.

Mme Molinari confirme, comme dit lors du dernier Conseil municipal, le changement intervenu récemment qui consiste en l'extinction d'un spot de chaque mât, tant rive droite que rive gauche. L'orientation de ces points lumineux illuminait en effet sans utilité la rivière et les berges. Cette extinction a été réalisée en coordination avec la Ville de Genève, afin de préserver la faune en diminuant la pollution lumineuse.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Philippe Calame – Insertion professionnelle des personnes issues du domaine de l'asile, au bénéfice d'un permis F (F et F réfugié) dit provisoire, d'un permis N (requérant d'asile) ou d'un permis sous protection provisoire.

L'administration communale engage-t-elle des personnes avec ce type de permis ?

Leur offre-t-elle des places de stages, de préapprentissage ou d'apprentissage ?

Connait-elle l'employabilité de ces personnes et les modalités favorisant leur engagement ? Si oui, les promeut-elle auprès des employeurs de la commune ?

Les personnes en charge du recrutement savent-elles notamment :

- que ces personnes doivent et souhaitent travailler, mais que c'est le type de permis dits "provisoires" qui rebute le plus souvent les employeurs à les engager ?
- qu'en fait, plus de 80% des personnes admises "à titre provisoire" restent durablement en Suisse, et que à Genève, 42% des requérants d'asile sont là depuis plus de 7 ans ?
- que près de 40% des personnes issues de l'asile sont des jeunes entre 15 et 25 ans prêts à être formés et à travailler dans tous les domaines où il manque du personnel ?
- que 2/3 des plus âgés ont une formation qualifiante et de nombreuses compétences, mais que leurs diplômes ne sont pas reconnus en Suisse et qu'obtenir une équivalence est très coûteux ?
- Les personnes en charge du recrutement savent-elles aussi :

- que toutes ces personnes suivent des cours de français dès leur arrivée, et qu'elles peuvent en suivre davantage si besoin pour un emploi ?
- que ces personnes sont incitées à travailler par la Confédération et par les cantons, et que leur engagement est facilité à Genève depuis 2020 ?
- que les employeurs qui engagent des personnes issues de la migration peuvent bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement pour cela ?
- que le site dédié www.refugeesatwork.ch répond à toutes les questions à ce sujet ?
- et qu'un manuel publié à l'usage des employeurs est disponible auprès du bureau de l'intégration et de la citoyenneté, le BIC, qui répond aussi à toute question ?

Enfin, considérant que ces personnes souhaitent sortir de l'aide sociale afin de mener une vie digne, et que cela correspond à l'intérêt des autorités comme de la population, notre administration communale tient-elle compte de leurs candidatures lorsqu'elles correspondent à un poste ouvert ? Et à défaut de postes ouverts, pense-t-elle à développer des offres de stage, préapprentissage, apprentissage favorisant l'insertion professionnelle de ces personnes ?

Questions orales

M. Riem : circulation des vélos en bas de la place du Marché et de la rue Vautier

M. Riem demande si une étude de circulation des cyclistes a été menée avant de peindre les nouvelles bandes au sol, sachant que l'itinéraire implique de prendre un virage à 90 degrés avec une circulation inverse.

Mme Molinari confirme que tous les plans ont été soumis à l'Office cantonal en charge, qui les a validés.

M. Riem : prestation des agents privés

M. Riem s'enquiert du coût précis de la prestation des agents privés qui ont été engagés pour faire respecter un signal de circulation routière entre le boulevard des Promenades et la rue de la Faïencerie et le motif de l'interruption de la prestation de ces agents.

Mme Molinari précise qu'elle fournira le coût précis lors d'une prochaine séance. Concernant les motifs, elle rappelle que cela avait été expliqué lors des commissions sur le chauffage à distance à la rue du Collège. Il était absolument indispensable que le bus puisse accéder à ce secteur et qu'il soit le seul à le faire. Cette solution avait été imposée par l'Office cantonal en charge des transports et de la mobilité, car il aurait été impossible de gérer les entrées sur le secteur si d'autres véhicules pouvaient y accéder. Les SIG, porteurs du projet par rapport au réseau de chauffage à distance, ont jugé impératif de placer des personnes à cet endroit pour empêcher les véhicules non autorisés de passer, ce qui bloquerait l'avancée du bus (cela a été vu avec les TPG). Durant les travaux sur le premier tronçon de la rue du Collège à proximité du boulevard des Promenades, il était important de faire respecter cette obligation pour éviter que des conducteurs ne forcent le passage.

Cependant, Mme Molinari rapporte que la situation a évolué depuis : les personnes souhaitant accéder au parking de Vibert-Sardaigne par exemple, peuvent désormais passer par le premier tronçon de la rue du Collège, ce qui n'était pas possible auparavant. Par conséquent, la fonction du personnel de sécurité n'est plus la même aujourd'hui qu'à l'époque des travaux dans cette partie du secteur. Mme Molinari fera son possible pour obtenir les coûts de ce dispositif.

M. Leitner : station d'essence Eni au Boulevard des Promenades

M. Leitner demande si la Commune est au courant de la sous-location de la surface communale par un tiers au niveau de la station d'essence, surface sur laquelle des voitures sont mises en vente.

Mme Lammar répond qu'il s'agit sauf erreur d'un droit de superficie qui est octroyé à la station-service, mais qu'il serait nécessaire de vérifier ce point. Elle souligne que cette situation est connue depuis de nombreuses années (cela fait 20 ans que des voitures sont vendues à cet endroit). Mme Lammar assure que des recherches seront effectuées pour obtenir davantage de précisions.

M. Leitner précise qu'il pose cette question, car cet endroit serait tout à fait adéquat pour prévoir le stationnement de vélos et de motos.

Mme Lammar précise que si le périmètre de la station-essence fait l'objet d'un droit de superficie, il sera difficile de changer le statu quo, mais elle comprend la problématique de l'espace public qui est précieux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie le Conseil municipal pour l'excellente tenue des débats. Pour rappel, un repas est prévu à l'ICE BAR de la patinoire.

Le Président lève la séance à 21h45.